



Konkurse - Faillites - Fallimenti

BE

1. Débitrice: **Country la Prévôté SA**, Chadefontaine 19,
2740 Moutier
2. Déclaration de faillite: 02.02.2015
3. Suspension de faillite: 11.06.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 28.06.2015
5. Avance de frais: CHF 8'000.00

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

6. **Remarques:** Les créanciers gagistes ont jusqu'au 28 juin 2015 pour exiger de l'office soussigné la réalisation de leur gage (art. 230a al. 2 LP). Parallèlement à la demande de réalisation du gage, ils doivent indiquer la valeur de leur créance au 2 février 2015.

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois
Département faillites
2740 Moutier

02207345

